

HONORAIRES DE L'AGENCE PROVINCE IMMOBILIER

TRANSACTION *

De 0,00 € à	20.000,00 €	3.000,00 € TTC
De 20.001,00 € à	90.000,00 €	6.000,00 € TTC
De 90.001,00 € à	150.000,00 €	7 % TTC
De 150.001,00 € à	300.000,00 €	6 % TTC
De 300.001,00 € à	720.000,00 €	5 % TTC
Au-delà de 720.000,00 €		4 %TTC

*à la charge du vendeur

LOCATION

- Pour les baux d'habitations

A la charge du Propriétaire et à la charge du Locataire :

Logement inférieur à 51 m² :

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 5 € TTC/m²

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

Logement supérieur à 51 m² :

Prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 3 € TTC/m²

Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC/m²

- Pour les baux commerciaux et professionnels

10 % HT du loyer annuel hors charges, à partager par moitié entre le bailleur et le locataire.

Forfait minimum de 450 € HT pour le bailleur et forfait minimum de 450 € HT pour le locataire.

(Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 %)

HONORAIRES DE L'AGENCE PROVINCE GESTION

GESTION COURANTE :

De 1 à 2 lots : 5,83 % HT, soit 7 % TTC sur les sommes encaissées

A partir de 3 lots et plus : 5 % HT, soit 6 % TTC sur les sommes encaissées

HONORAIRES POUR TRAVAUX SUPERIEURS A 1000 € HT : 5 % HT sur le montant TTC facturé